



Compte-rendu du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers	
- en exercice	10
- présents	7
- absents	1
- excusés	2
- votants	8

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien Jaccusse, maire de la commune.

Etaient présents :, Stéphane Creniaut, Christine Flamier, Pierre Gauthier, Sébastien Jaccusse, Guy Michaudet, Damien Sarciron, Alain Throude.

Excusés : Nicolas Coleiro, Marie Compagnon (pouvoir donné à Pierre Gauthier).

Absents : Emmanuel Rière.

Secrétaire de séance : Guy Michaudet

Renouvellement du contrat de Nathalie BONNOT pour la surveillance des élèves :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'établir un contrat à durée déterminée pour Madame Nathalie BONNOT pour la surveillance des élèves pendant la pause méridienne, à hauteur de 2,45/35ème d'heures hebdomadaires, pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Redevance d'occupation du domaine public - année 2019 :

Le calcul de la redevance se décompose de la manière suivante :

Artères du domaine public routier :

- Artères souterraines : 0,520 km x 40.73 € = 21.18 €
- Artères aériennes : 11,100 km x 54.30 € = 602.73 €

Emprise au sol : 0,5 m²x 27.15 € = 13,57 €

Soit un total de redevance de 637.48 €.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue par Orange sera inscrite au compte 70323. Ce montant est ensuite reversé au SYDESL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la RODP 2019.

Païement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents

La trésorerie demande à ce qu'une délibération soit prise pour le paiement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents. En effet, comme Albert KOHLER se voit payer chaque mois des heures supplémentaires liés aux déplacements effectués à Baudrières dans le cadre de sa mise à disposition (pris en charge par Baudrières par le biais de la facturation), il convient de régulariser ce point et appliquer cela à l'ensemble des agents afin de ne pas être sollicités de nouveau à l'avenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le paiement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents.

Remboursement des frais de formation aux agents

Certains frais de repas et de déplacement ne sont pas pris en charge par le CNFPT. Les agents se rendant en formation pour le compte de la collectivité doivent engager des frais. Il est donc demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le remboursement des frais de repas et de déplacement pour les frais non pris en charge par le CNFPT, sur la base des justificatifs fournis par les agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'indemnisation des déplacements selon le barème fiscal kilométrique en vigueur et la participation aux repas à hauteur de 15 € par repas.

Modification de la délibération créant la régie de recettes communales

Actuellement, la délibération créant la régie de recettes communales prévoit que le régisseur se rende chaque mois à la trésorerie pour déposer les sommes reçues. Les sommes étant minimales et souvent réglées par chèques, l'agent régisseur a sollicité le trésorier afin de voir s'il était possible d'espacer les dépôts en trésorerie à Sennecey. Il a convenu que les dépôts en espèces pouvaient être faits au trimestre mais que les chèques devaient être déposés chaque mois. Ce dépôt mensuel peut s'effectuer par courrier par le biais de bordereaux de remise de chèques.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification suggérée par le trésorier, à savoir un dépôt trimestriel des espèces et un envoi postal mensuel des chèques.

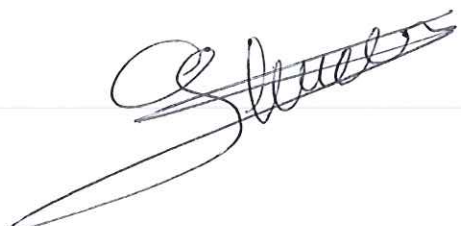
Questions diverses

- Lecture de courriers de remerciements suite aux subventions octroyées (Bâtiment CFA de Saône et Loire et CIFA Jean Lameloise).
- Prise de connaissance des rapports d'activité de l'agence de l'eau et du SICED Bresse Nord
- Subvention suspendue de l'association du restaurant scolaire : il est fait état des divers échanges avec les membres de l'association. Le bilan financier étant satisfaisant, rien ne s'oppose à verser désormais la subvention annuelle de 70 €, votée le 11 mars 2019. L'ensemble des membres présents est d'accord pour lever cette suspension.
- Travaux sur les bords de la Tenarre : ils sont en cours sur la portion convenue en réunion de syndicat. La limite Tronchy/St Etienne est à préciser : les membres du conseil se rendront sur place pour un marquage.
- Barrière cassée route du Bourg : la barrière située au niveau de chez Pierre Gauthier a une nouvelle fois été cassée par un engin. Décision est prise de ne pas remplacer cette barrière qui, au vu de sa position, risque de subir de nouvelles dégradations.

La séance est levée à 21h30.

A Tronchy, le 30 juillet 2019

Le secrétaire de séance,
Guy MICHAUDET



Le Maire,
Sébastien JACCUSSE

